

Département du Morbihan  
Arrondissement de Lorient  
Canton de Lorient 2  
Commune de Groix

### Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation : 1<sup>er</sup> décembre 2017  
Nombre de conseillers  
En exercice : 19  
En présence : 16  
Votants : 19

L'an deux mil dix-sept,  
Le huit décembre, à dix-sept heures,  
Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,  
Étaient présents : Martine BARON, Marie-Christine BERROU, Jacques BIHAN, Loïc GARNIEL, Brigitte GAMBINI, Isabelle GUELOU, Annick HESS, Gilles LE MENACH, André ROMIEUX, Victor DA SILVA, André STEPHANT, Régis STEPHANT, Jacques BIHAN, Thierry BIHAN, Marie-Christine GUIDAL, YVON Dominique, Elise GUENNEC, Jean-Marc HESS, Marie-Françoise ROGER  
Absents excusés et représentés: Marie-Christine BERROU, Elise GUENNEC, Marie-Christine GUIDAL  
Pouvoirs : Marie-Christine BERROU à Marie-Françoise ROGER, Elise GUENNEC à Loïc GARNIEL, Marie-Christine GUIDAL à Brigitte GAMBINI

#### DELIBERATION n°2017-68: Approbation du PV du conseil municipal du 4 octobre 2017

Vu le Code Général des collectivités territoriales,  
Ayant entendu les observations portées,  
Après en avoir délibéré,

#### Le Conseil municipal

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention

DECIDE d'adopter  
- le procès-verbal du 4 octobre 2017

Fait à l'île de Groix, le 11 décembre 2017

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 11 décembre 2017 et de la publication le 11 décembre 2017

Fait à l'île de GROIX, le 11 décembre 2017  
le Maire



*D. Yvon*

Département du Morbihan  
Arrondissement de Lorient  
Canton de Lorient 2  
Commune de Groix

### Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation : 1<sup>er</sup> décembre 2017  
Nombre de conseillers  
En exercice : 19  
En présence : 16  
Votants : 19

L'an deux mil dix-sept,  
Le huit décembre, à dix-sept heures,  
Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,  
Étaient présents : Martine BARON, Marie-Christine BERROU, Jacques BIHAN, Loïc GARNIEL, Brigitte GAMBINI, Isabelle GUELOU, Annick HESS, Gilles LE MENACH, André ROMIEUX, Victor DA SILVA, André STEPHANT, Régis STEPHANT, Jacques BIHAN, Thierry BIHAN, Marie-Christine GUIDAL, YVON Dominique, Elise GUENNEC, Jean-Marc HESS, Marie-Françoise ROGER  
Absents excusés et représentés: Marie-Christine BERROU, Elise GUENNEC, Marie-Christine GUIDAL  
Pouvoirs : Marie-Christine BERROU à Marie-Françoise ROGER, Elise GUENNEC à Loïc GARNIEL, Marie-Christine GUIDAL à Brigitte GAMBINI

#### **DÉLIBÉRATION n°2017-69: Révision générale du Plan Local d'Urbanisme – saisine de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites – autorisation du maire à déposer le dossier**

Par délibération en date du 25 novembre 2016, la commune a prescrit la révision générale de son plan local d'urbanisme.

En tant que commune littorale, l'île de Groix est soumise aux dispositions de l'article L.121-27 du Code de l'Urbanisme, « Le plan local d'urbanisme classe en espaces boisés, au titre de l'article L. 113-1, les parcs et ensembles boisés existants les plus significatifs de la commune ou du groupement de communes, après avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. » (Loi littoral n°86-2 du 03 janvier 1986, relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral).

Le plan local d'urbanisme en vigueur sur la commune classe 97.6 hectares en espaces boisés classés(EBC), soit 6.58 % de son territoire. Dans son projet de PLU, l'emprise de ces espaces boisés en modifiée et représente 33 hectares.

La diminution de la surface des boisements classés se fonde sur le recensement exhaustif des habitats naturels de l'île réalisée dans le cadre de l'étude sur les espaces agronaturels de l'île de 2013 (missions Natura 2000).

L'étude a consisté à mettre à jour la cartographie des milieux naturels de l'île (réalisée en 2000) et à déterminer la vocation potentielle de chaque parcelle (prioritairement agricole, naturelle, boisements,...) à partir de photos aériennes par superposition du plan cadastral, d'un travail de relevé sur le terrain, du règlement graphique du PLU en vigueur.

Ce travail a donc permis de recenser la végétation présente sur chaque parcelle du territoire insulaire et de réaliser un inventaire des boisements et des haies de la commune de Groix.

A Groix, le déclassement de nombreux espaces boisés a pour but d'assurer la restauration et la conservation du patrimoine naturel d'intérêt européen et de la biodiversité sur l'île, mais également de favoriser le projet de développement agricole durable de la commune en apportant une vision claire aux agriculteurs sur les parcelles à vocation agricole.

Pérenniser les activités primaires l'île et notamment soutenir l'agriculture est un axe essentiel du projet de territoire à l'horizon 2030. La revalorisation du foncier agricole et naturel est une action directe pour mener à bien cet objectif.

Dans le cadre de la révision de son document d'urbanisme, le groupe de travail PLU de la commune de

Envoyé en préfecture le 11/12/2017

Reçu en préfecture le 11/12/2017

Affiché le

D 15321560193 2017 1208 CM 08 12 2017\_69-DE

Groix a repris l'étude sur les espaces agronaturels ainsi que le classement des EBC du PLU en vigueur. Ce travail a été affiné à partir de visites de terrain pour définir les boisements intéressants de la commune et leur classement ou déclassement.

La carte ci-dessous présente le résultat de ces réflexions et montrent le projet de classement des EBC dans son futur document d'urbanisme.

La nouvelle délimitation des boisements à protéger comporte des variations :

• En plus : il s'agit d'espaces boisés qualitatifs non identifiés dans le PLU en vigueur (des zones en majorité).

• En moins : 3 principales catégories :

- Il s'agit d'essences ne relevant pas de la typologie des boisements ou des boisements de moindre qualité qui ne requièrent pas de classement strict, ni d'être protégés réglementairement.

- De nombreux boisements sont situés sur des secteurs dorénavant zonés au PLU comme zones humides (Nzh ou Azh), sont également déclassés afin de pouvoir faciliter leur entretien. Ce déclassé de boisements humides a pour but de ne pas compromettre la gestion écologique de ces zones sensibles.

- Des suppressions ou réductions d'espaces boisés classés proviennent aussi de rectifications d'erreurs ou de l'exclusion de parcelles agricoles cultivées classées en EBC par le PLU en vigueur.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme, et en particulier ses articles L.123-1 et suivants,

Vu le Code de l'Environnement, et en particulier ses articles, L341-16 et R341-16,

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil municipal**

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention

DECIDE

- de valider le dossier et le rapport de présentation des Espaces Boisés Classés et espaces naturels dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme,

- d'autoriser le Maire à déposer et présenter ce dossier auprès de la CNDPS.

Fait à Groix, le 11 décembre 2017

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 11 décembre 2017 et de la publication le 11 décembre 2017

Fait à l'île de Groix, le 11 décembre 2017

le Maire

Fait à l'île de GROIX, le 11 décembre 2017  
le Maire



*J. Yvan*

Département du Morbihan  
Arrondissement de Lorient  
Canton de Lorient 2  
Commune de Groix

### Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation : 1<sup>er</sup> décembre 2017  
Nombre de conseillers  
En exercice : 19  
En présence : 16  
Votants : 19

L'an deux mil dix-sept,  
Le huit décembre, à dix-sept heures,  
Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,  
Étaient présents : Martine BARON, Marie-Christine BERROU, Jacques BIHAN, Loïc GARNIEL, Brigitte GAMBINI, Isabelle GUELOU, Annick HESS, Gilles LE MENACH, André ROMIEUX, Victor DA SILVA, André STEPHANT, Régis STEPHANT, Jacques BIHAN, Thierry BIHAN, Marie-Christine GUIDAL, YVON Dominique, Elise GUENNEC, Jean-Marc HESS, Marie-Françoise ROGER  
Absents excusés et représentés: Marie-Christine BERROU, Elise GUENNEC, Marie-Christine GUIDAL  
Pouvoirs : Marie-Christine BERROU à Marie-Françoise ROGER, Elise GUENNEC à Loïc GARNIEL, Marie-Christine GUIDAL à Brigitte GAMBINI

#### DELIBERATION n°2017-70: Rapport du SDEM 2016

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission Finances,  
Après en avoir délibéré,

#### Le Conseil municipal

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention

DECIDE  
de prendre acte du rapport du Syndicat Départemental d'Electricité du Morbihan – Morbihan Energies, pour l'année 2016.

Fait à l'île de Groix, le 11 décembre 2017

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 11 décembre 2017 et de la publication le 11 décembre 2017

Fait à l'île de GROIX, le 11 décembre 2017  
le Maire



Envoyé en préfecture le 11/12/2017  
Reçu en préfecture le 11/12/2017  
Affiché le  
ID : 056-215600693-20171208-CM\_0812027\_71-DE

Département du Morbihan  
Arrondissement de Lorient  
Canton de Lorient 2  
Commune de Groix

### Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation : 1<sup>er</sup> décembre 2017  
Nombre de conseillers  
En exercice : 19  
En présence : 16  
Votants : 19

L'an deux mil dix-sept,  
Le huit décembre, à dix-sept heures,  
Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,  
Étaient présents : Martine BARON, Marie-Christine BERROU, Jacques BIHAN, Loïc GARNIEL, Brigitte GAMBINI, Isabelle GUELOU, Annick HESS, Gilles LE MENACH, André ROMIEUX, Victor DA SILVA, André STEPHANT, Régis STEPHANT, Jacques BIHAN, Thierry BIHAN, Marie-Christine GUIDAL, YVON Dominique, Elise GUENNEC, Jean-Marc HESS, Marie-Françoise ROGER  
Absents excusés et représentés: Marie-Christine BERROU, Elise GUENNEC, Marie-Christine GUIDAL  
Pouvoirs : Marie-Christine BERROU à Marie-Françoise ROGER, Elise GUENNEC à Loïc GARNIEL, Marie-Christine GUIDAL à Brigitte GAMBINI

#### DELIBERATION n°2017-71: Demande de financements de la restauration de 2 tableaux de l'Ecomusée

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'avis favorable de la Commission Finances,  
Considérant l'intérêt de restaurer les tableaux concernés,

#### Le Conseil municipal

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention

#### DECIDE

- d'approuver le projet de restauration des tableaux présentés deux tableaux de Jean Tonnerre : *L'île de Groix N°1 à Port Tudy, et Locmaria*
- de solliciter les financements selon les plans de financement prévisionnel présenté : 1150 € apportés par l'État – FRAR sur un montant total de 3 230 € HT.

Fait à l'île de Groix, le 11 décembre 2017  
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 11 décembre 2017 et de la publication le 11 décembre 2017

Fait à l'île de GROIX, le 11 décembre 2017  
le Maire



*D. Yvon*

Département du Morbihan  
 Arrondissement de Lorient  
 Canton de Lorient 2  
 Commune de Groix

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal**

Date de convocation : 1<sup>er</sup> décembre 2017  
 Nombre de conseillers  
 En exercice : 19  
 En présence : 16  
 Votants : 19

L'an deux mil dix-sept,  
 Le huit décembre, à dix-sept heures,  
 Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,  
 Étaient présents : Martine BARON, Marie-Christine BERROU, Jacques BIHAN, Loïc GARNIEL, Brigitte GAMBINI, Isabelle GUELOU, Annick HESS, Gilles LE MENACH, André ROMIEUX, Victor DA SILVA, André STEPHANT, Régis STEPHANT, Jacques BIHAN, Thierry BIHAN, Marie-Christine GUIDAL, YVON Dominique, Elise GUENNEC, Jean-Marc HESS, Marie-Françoise ROGER  
 Absents excusés et représentés: Marie-Christine BERROU, Elise GUENNEC, Marie-Christine GUIDAL  
 Pouvoirs : Marie-Christine BERROU à Marie-Françoise ROGER, Elise GUENNEC à Loïc GARNIEL, Marie-Christine GUIDAL à Brigitte GAMBINI

**DELIBERATION n°2017-72: Tarifs photocopies Mairie et Cybercentre**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 Vu l'avis de la Commission Finances,  
 Considérant l'intérêt de refondre les tarifs photocopie,

**Le Conseil municipal**  
 Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention  
 DECIDE

d'adopter la nouvelle grille tarifaire décrite ci-après à compter du 01/01/2018 :

Anciens Tarifs – Photocopies Mairie		Nouveaux Tarifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	
Association qui fournit le papier		Association (fourniture de papier obligatoire)	
N&B - A4	0,20 €	N&B - A4	0,20 €
N&B - A3	0,40 €	N&B - A3	0,30 €
Couleur – A4	0,50 €	Couleur – A4	0,50 €
Couleur – A3	0,80 €	Couleur – A3	0,80 €
Particuliers et Association qui ne fournit pas son papier		Particuliers	
N&B - A4	0,30 €	N&B - A4	0,30 €
N&B - A3	0,40 €	N&B - A3	0,40 €
Anciens Tarifs – Photocopies et travaux cybercentre			
Accès gratuit		Accès gratuit	Gratuit MSAP
Cours informatique	5 €	Cours informatique	5€ l'heure
Photocopies	0,40 €	Photocopies	supprimé

Fait à l'île de Groix, le 11 décembre 2017  
 Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 11 décembre 2017 et de la publication le 11 décembre 2017



Fait à l'île de GROIX, le 11 décembre 2017  
 le Maire

*D. Yvon*

Département du Morbihan  
Arrondissement de Lorient  
Canton de Lorient 2  
Commune de Groix

### Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation : 1<sup>er</sup> décembre 2017  
Nombre de conseillers  
En exercice : 19  
En présence : 16  
Votants : 19

L'an deux mil dix-sept,  
Le huit décembre, à dix-sept heures,  
Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,  
Étaient présents : Martine BARON, Marie-Christine BERROU, Jacques BIHAN, Loïc GARNIEL, Brigitte GAMBINI, Isabelle GUELOU, Annick HESS, Gilles LE MENACH, André ROMIEUX, Victor DA SILVA, André STEPHANT, Régis STEPHANT, Jacques BIHAN, Thierry BIHAN, Marie-Christine GUIDAL, YVON Dominique, Elise GUENNEC, Jean-Marc HESS, Marie-Françoise ROGER  
Absents excusés et représentés: Marie-Christine BERROU, Elise GUENNEC, Marie-Christine GUIDAL  
Pouvoirs : Marie-Christine BERROU à Marie-Françoise ROGER, Elise GUENNEC à Loïc GARNIEL, Marie-Christine GUIDAL à Brigitte GAMBINI

#### DELIBERATION n°2017-73: Indemnité Trésorière municipale

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

**Le Conseil municipal**  
Par 13 pour, 1 contre, 5 abstentions

DECIDE

d'approuver le versement de l'indemnité de conseil de la Trésorière municipale de Port Louis à taux plein pour 300 jours sur l'année 2017.

Fait à l'île de Groix, le 11 décembre 2017  
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 11 décembre 2017 et de la publication le 11 décembre 2017

Fait à l'île de GROIX, le 11 décembre 2017  
le Maire



*D. Yvon*

Département du Morbihan  
Arrondissement de Lorient  
Canton de Lorient 2  
Commune de Groix

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation : 1<sup>er</sup> décembre 2017  
Nombre de conseillers  
En exercice : 19  
En présence : 16  
Votants : 19

L'an deux mil dix-sept,  
Le huit décembre, à dix-sept heures,  
Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,  
Étaient présents : Martine BARON, Marie-Christine BERROU, Jacques BIHAN, Loïc GARNIEL, Brigitte GAMBINI, Isabelle GUELOU, Annick HESS, Gilles LE MENACH, André ROMIEUX, Victor DA SILVA, André STEPHANT, Régis STEPHANT, Jacques BIHAN, Thierry BIHAN, Marie-Christine GUIDAL, YVON Dominique, Elise GUENNEC, Jean-Marc HESS, Marie-Françoise ROGER  
Absents excusés et représentés: Marie-Christine BERROU, Elise GUENNEC, Marie-Christine GUIDAL  
Pouvoirs : Marie-Christine BERROU à Marie-Françoise ROGER, Elise GUENNEC à Loïc GARNIEL, Marie-Christine GUIDAL à Brigitte GAMBINI

### DELIBERATION n°2017-74: DM Budget principal et budget Mouillages

Vu le Code Général des collectivités territoriales,  
Vu les instructions comptables M14 et M4,  
Considérant que le budget Mouillages nécessite un abondement de crédits en raisons des besoins de renouvellement supplémentaires des matériels cette année,  
Considérant qu'une DM est nécessaire afin de pouvoir régulariser des dépenses, que le besoin de financement provient des amortissements restés dans les comptes du budget principal lors de la création du budget annexe,

Ayant entendu les observations portées,  
Après en avoir délibéré,

#### Le Conseil municipal

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstentions

DECIDE d'adopter

- la Décision modificative n°2 du Budget annexe Mouillages, ci-annexée  
Section de fonctionnement : +10 000 €
- la Décision modificative n°3 du Budget principal, ci-annexée  
Section de fonctionnement : - 10 000 €

Fait à l'île de Groix, le 11 décembre 2017

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 11 décembre 2017 et de la publication le 11 décembre 2017

Fait à l'île de GROIX, le 11 décembre 2017  
le Maire



*D. Yvon*

Département du Morbihan  
Arrondissement de Lorient  
Canton de Lorient 2  
Commune de Groix

### Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation : 1<sup>er</sup> décembre 2017  
Nombre de conseillers  
En exercice : 19  
En présence : 16  
Votants : 19

L'an deux mil dix-sept,  
Le huit décembre, à dix-sept heures,  
Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,  
Étaient présents : Martine BARON, Marie-Christine BERROU, Jacques BIHAN, Loïc GARNIEL, Brigitte GAMBINI, Isabelle GUELOU, Annick HESS, Gilles LE MENACH, André ROMIEUX, Victor DA SILVA, André STEPHANT, Régis STEPHANT, Jacques BIHAN, Thierry BIHAN, Marie-Christine GUIDAL, YVON Dominique, Elise GUENNEC, Jean-Marc HESS, Marie-Françoise ROGER  
Absents excusés et représentés: Marie-Christine BERROU, Elise GUENNEC, Marie-Christine GUIDAL  
Pouvoirs : Marie-Christine BERROU à Marie-Françoise ROGER, Elise GUENNEC à Loïc GARNIEL, Marie-Christine GUIDAL à Brigitte GAMBINI

#### DELIBERATION n°2017-75: DM Budget principal - Voirie

Vu le Code Général des collectivités territoriales,  
Vu l'instruction comptable M14,  
Considérant le besoin de lancer prochainement les travaux de voirie annoncés dans le cadre de l'étude de prospective financière présentée lors du précédent conseil municipal, et de souscrire un emprunt en conséquence,  
Considérant la date prévisionnelle de vote du budget 2018, et les contraintes imposées par la saison touristique estivale,  
Considérant qu'en conséquence, la consultation devra être lancée avant le 20 décembre prochain, pour une attribution des marchés prévue au mois de février, avant l'adoption du budget prévisionnel,

Ayant entendu les observations portées,  
Après en avoir délibéré,

#### Le Conseil municipal

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention

#### DECIDE

- de confirmer l'autorisation du Maire à conduire la consultation pour l'attribution du marché de travaux de voirie sur 2018 et 2019, comme vu dans le plan pluriannuel d'investissement présenté le 4 octobre au conseil municipal,
  - de confirmer l'autorisation du Maire à conduire les démarches de recherche d'un financement de ces travaux par emprunt, comme vu dans le plan pluriannuel d'investissement présenté le 4 octobre au conseil municipal,
  - d'adopter la Décision modificative n°4 du Budget principal, ci-annexée
- Section Investissement – Dépenses /Recettes  
2313 Immobilisations en cours : + 2 000 000 €  
1641 Emprunt : + 2 000 000 €

Fait à l'île de Groix, le 11 décembre 2017

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 11 décembre 2017 et de la publication le 11 décembre 2017



Fait à l'île de GROIX, le 11 décembre 2017  
le Maire

*D. Yvon*

Département du Morbihan  
Arrondissement de Lorient  
Canton de Lorient 2  
Commune de Groix

### Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation : 1<sup>er</sup> décembre 2017  
Nombre de conseillers  
En exercice : 19  
En présence : 16  
Votants : 19

L'an deux mil dix-sept,  
Le huit décembre, à dix-sept heures,  
Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,  
Étaient présents : Martine BARON, Marie-Christine BERROU, Jacques BIHAN, Loïc GARNIEL, Brigitte GAMBINI, Isabelle GUELOU, Annick HESS, Gilles LE MENACH, André ROMIEUX, Victor DA SILVA, André STEPHANT, Régis STEPHANT, Jacques BIHAN, Thierry BIHAN, Marie-Christine GUIDAL, YVON Dominique, Elise GUENNEC, Jean-Marc HESS, Marie-Françoise ROGER  
Absents excusés et représentés: Marie-Christine BERROU, Elise GUENNEC, Marie-Christine GUIDAL  
Pouvoirs : Marie-Christine BERROU à Marie-Françoise ROGER, Elise GUENNEC à Loïc GARNIEL, Marie-Christine GUIDAL à Brigitte GAMBINI

#### DELIBERATION n°2017-76: Plans de financement des travaux sur les Bâtiments communaux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'avis favorable de la Commission Finances,  
Considérant l'intérêt de poursuivre la rénovation énergétique des bâtiments communaux,  
Vu l'avis du Comité unique de programmation Etat-Région,  
Vu l'accord de financement obtenu au titre de la DETR 2017 sur ces opérations,

#### Le Conseil municipal

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention

#### DECIDE

- de confirmer le projet de rénovation des bâtiments communaux et de réalisation des sanitaires publics,
- de solliciter les financements selon les plans de financement prévisionnel ci-annexés

Fait à l'île de Groix, le 11 décembre 2017

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 11 décembre 2017 et de la publication le 11 décembre 2017

Fait à l'île de GROIX, le 11 décembre 2017  
le Maire



*D. Yvon*

Département du Morbihan  
Arrondissement de Lorient  
Canton de Lorient 2  
Commune de Groix

### Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation : 1<sup>er</sup> décembre 2017  
Nombre de conseillers  
En exercice : 19  
En présence : 16  
Votants : 19

L'an deux mil dix-sept,  
Le huit décembre, à dix-sept heures,  
Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,  
Étaient présents : Martine BARON, Marie-Christine BERROU, Jacques BIHAN, Loïc GARNIEL, Brigitte GAMBINI, Isabelle GUELOU, Annick HESS, Gilles LE MENACH, André ROMIEUX, Victor DA SILVA, André STEPHANT, Régis STEPHANT, Jacques BIHAN, Thierry BIHAN, Marie-Christine GUIDAL, YVON Dominique, Elise GUENNEC, Jean-Marc HESS, Marie-Françoise ROGER  
Absents excusés et représentés: Marie-Christine BERROU, Elise GUENNEC, Marie-Christine GUIDAL  
Pouvoirs : Marie-Christine BERROU à Marie-Françoise ROGER, Elise GUENNEC à Loïc GARNIEL, Marie-Christine GUIDAL à Brigitte GAMBINI

#### **DELIBERATION n°2017-77: Autorisation du maire à engager les dépenses d'investissements en début d'année**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et en particulier son article L.1612,  
Vu l'avis favorable de la Commission Finances,  
Considérant que des autorisations de dépenses d'investissement sont nécessaires au bon fonctionnement des services et à la préparation des opérations d'investissement et programmes de travaux,

#### **Le Conseil municipal**

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention

#### **DECIDE**

d'autoriser le Maire à ordonner les dépenses d'investissement dans la limite des crédits inscrits ci-dessous :

#### **Budget principal**

Chapitre 20 : Budget 2017 : 341 579 € - 1/4 = 85 394 €  
Chapitre 21 : Budget 2017 : 243 855 – 1/4 = 60 963 €  
Chapitre 23 : Budget 2017 : 4 022 961 € - 1/4 = 1 005 740 €

#### **Budget annexe Port Tudy**

Chapitre 20 : Budget 2017 : 48 600 – 1/4 = 12 150 €  
Chapitre 21 : Budget 2017 : 17 000 – 1/4 = 4 250 €  
Chapitre 23 : Budget 2017 : 207 134 – 1/4 = 51 783 €

#### **Budget annexe Camping**

Chapitre 20 : 0 €  
Chapitre 21 : Budget 2017 : 3320 – 1/4 = 830 €  
Chapitre 23 : 0 €

Fait à l'île de Groix, le 11 décembre 2017  
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 11 décembre 2017 et de la publication le 11 décembre 2017



Fait à l'île de GROIX, le 11 décembre 2017  
le Maire

*D. Yvon*

Département du Morbihan  
Arrondissement de Lorient  
Canton de Lorient 2  
Commune de Groix

### Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation : 1<sup>er</sup> décembre 2017  
Nombre de conseillers  
En exercice : 19  
En présence : 16  
Votants : 19

L'an deux mil dix-sept,  
Le huit décembre, à dix-sept heures,  
Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,  
Étaient présents : Martine BARON, Marie-Christine BERROU, Jacques BIHAN, Loïc GARNIEL, Brigitte GAMBINI, Isabelle GUELOU, Annick HESS, Gilles LE MENACH, André ROMIEUX, Victor DA SILVA, André STEPHANT, Régis STEPHANT, Jacques BIHAN, Thierry BIHAN, Marie-Christine GUIDAL, YVON Dominique, Elise GUENNEC, Jean-Marc HESS, Marie-Françoise ROGER  
Absents excusés et représentés: Marie-Christine BERROU, Elise GUENNEC, Marie-Christine GUIDAL  
Pouvoirs : Marie-Christine BERROU à Marie-Françoise ROGER, Elise GUENNEC à Loïc GARNIEL, Marie-Christine GUIDAL à Brigitte GAMBINI

#### **DELIBERATION n°2017-78: Attribution du marché d'assurances Risques Statutaires et IARD – confirmation de la délibération du 4 octobre 2017 – autorisation du maire à signer les marchés**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération portant délégation au maire pour la passation des marchés,  
Vu l'avis favorable de la Commission Finances,  
Considérant qu'une Commission d'Appel d'Offres est convoquée le 20 décembre prochain,

#### **Le Conseil municipal**

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention

#### **DECIDE**

d'autoriser le Maire à signer les marchés d'assurances 2018 – 2021 pour la commune dans le cadre suivant, après réunion de la Commission d'Appel d'Offres :

- Marché 1 Risques statutaires Ville  
Montant estimé : entre 200 000 € et 240 000 € HT sur 4 ans
- Marché 2 : IARD  
Montant estimé : entre 40 000 € et 100 000 € HT sur 4 ans

Fait à l'île de Groix, le 11 décembre 2017

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 11 décembre 2017 et de la publication le 11 décembre 2017

Fait à l'île de GROIX, le 11 décembre 2017  
le Maire



*D. Yvon*  
\_\_\_\_\_

Département du Morbihan  
Arrondissement de Lorient  
Canton de Lorient 2  
Commune de Groix

### Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation : 1<sup>er</sup> décembre 2017  
Nombre de conseillers  
En exercice : 19  
En présence : 16  
Votants : 19

L'an deux mil dix-sept,  
Le huit décembre, à dix-sept heures,  
Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,  
Étaient présents : Martine BARON, Marie-Christine BERROU, Jacques BIHAN, Loïc GARNIEL, Brigitte GAMBINI, Isabelle GUELOU, Annick HESS, Gilles LE MENACH, André ROMIEUX, Victor DA SILVA, André STEPHANT, Régis STEPHANT, Jacques BIHAN, Thierry BIHAN, Marie-Christine GUIDAL, YVON Dominique, Elise GUENNEC, Jean-Marc HESS, Marie-Françoise ROGER  
Absents excusés et représentés: Marie-Christine BERROU, Elise GUENNEC, Marie-Christine GUIDAL  
Pouvoirs : Marie-Christine BERROU à Marie-Françoise ROGER, Elise GUENNEC à Loïc GARNIEL, Marie-Christine GUIDAL à Brigitte GAMBINI

#### DELIBERATION n°2017-79: Vente de la maison Le Nezet

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,  
Vu les délibérations précédentes sur le sujet,  
Considérant les propositions d'achat reçues en mairie, et ouvertes et examinées en Commission Finances,  
Vu l'avis de la Commission Finances,  
Considérant que c'est au conseil municipal que revient le droit de fixer le prix de cession après en avoir délibéré,  
Considérant l'intérêt collectif que constitue la vente de ce bâtiment, que la commune ne peut entretenir aujourd'hui,  
Considérant que l'avis de France Domaine a été sollicité le 9 novembre 2017, que cet avis est réputé obtenu sans nouvelle sous 1 mois,

Après en avoir délibéré,  
**Le Conseil municipal**  
Par 15 voix pour, 0 contre, 4 abstentions

#### DECIDE

- de vendre la Maison LE NEZET à Claire et Antoine ROULLET, demeurant 163, rue de Charonne, 75 011 Paris pour le montant arrêté à 132 000 € net vendeur.
- d'autoriser le Maire à signer les actes afférents
- d'autoriser le Maire à désigner le notaire chargé de rédiger l'acte afférent - étude de Maître Aubrée

Fait à l'île de Groix, le 11 décembre 2017  
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 11 décembre 2017 et de la publication le 11 décembre 2017



*O. Yvon*

Département du Morbihan  
Arrondissement de Lorient  
Canton de Lorient 2  
Commune de Groix

### Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation : 1<sup>er</sup> décembre 2017  
Nombre de conseillers  
En exercice : 19  
En présence : 16  
Votants : 19

L'an deux mil dix-sept,  
Le huit décembre, à dix-sept heures,  
Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,  
Étaient présents : Martine BARON, Marie-Christine BERROU, Jacques BIHAN, Loïc GARNIEL, Brigitte GAMBINI, Isabelle GUELOU, Annick HESS, Gilles LE MENACH, André ROMIEUX, Victor DA SILVA, André STEPHANT, Régis STEPHANT, Jacques BIHAN, Thierry BIHAN, Marie-Christine GUIDAL, YVON Dominique, Elise GUENNEC, Jean-Marc HESS, Marie-Françoise ROGER  
Absents excusés et représentés: Marie-Christine BERROU, Elise GUENNEC, Marie-Christine GUIDAL  
Pouvoirs : Marie-Christine BERROU à Marie-Françoise ROGER, Elise GUENNEC à Loïc GARNIEL, Marie-Christine GUIDAL à Brigitte GAMBINI

#### DELIBERATION n°2017-80: Vente de terrains – Kermarec

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,  
Vu l'avis de France Domaine,  
Considérant la proposition de l'acquéreur potentiel, qui entretient actuellement le terrain concerné,  
Considérant que la division préservera l'intérêt général en gardant la partie nécessaire à l'aménagement de la voirie,  
Considérant que c'est au conseil municipal que revient le droit de fixer le prix de cession après en avoir délibéré,

Après en avoir délibéré,

Après en avoir délibéré,  
**Le Conseil municipal**  
Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention

#### DECIDE

- d'autoriser le Maire à réaliser les opérations d'arpentage et de bornage nécessaires en vue de la cession du terrain,
- de vendre la partie de terrain sollicitée par l'acquéreur en conservant la bande nécessaire à un bon usage de la voirie à raison de 100 € le m<sup>2</sup> selon avis de France Domaine
- d'autoriser le Maire à signer les actes afférents
- d'autoriser le Maire à désigner le notaire chargé de rédiger l'acte afférent - étude de Maître Aubrée

Fait à l'île de Groix, le 11 décembre 2017  
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 11 décembre 2017 et de la publication le 11 décembre 2017

Fait à l'île de GROIX, le 11 décembre 2017  
le Maire



*D. Yvon*